

## **Préambule :**

*Vous allez séjourner dans un établissement de santé privé spécialisé en psychiatrie et organisé selon un projet médical et thérapeutique. Comme dans toute collectivité, des règles sont nécessaires pour :*

- *Organiser les soins en tenant compte de principes de sécurité et d'hygiène,*
- *De préserver le bien-être et l'intimité de chacun en respectant des principes de confidentialité,*
- *Le règlement intérieur pour les patients et les visiteurs est élaboré et appliqué conjointement par l'équipe médicale, soignante et administrative.*

**L'ensemble des points du règlement intérieur doit être respecté. Faute de ne pas vous conformer à ces règles, vous vous exposez à une demande de sortie administrative à l'initiative de la direction de l'établissement.**

## **Fonctionnement de l'établissement**

### ➤ **Respect des horaires de fonctionnement de l'établissement :**

Les repas sont servis à heure fixe en salle à manger :

- Petit-déjeuner 8h15
- Déjeuner 12h00
- Dîner 18h30

Ouverture de la porte principale de la Clinique de 09h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00. En ce qui concerne le parc, son ouverture est de 06h00 à 23h00.

Les visites sont autorisées, suivant avis médical, du lundi au dimanche de 14h00 à 17h30.

Les visites ne sont pas autorisées dans les chambres et dans les étages.

### ➤ **Les sorties en dehors des heures d'ouverture :**

Elles sont autorisées sur prescription médicale par le psychiatre.

Votre état de santé peut nécessiter, pour votre santé, que la permission soit reportée par l'équipe soignante. Durant Vos permissions vous pouvez revenir de manière anticipée dans l'établissement. N'hésitez pas à joindre l'équipe soignante à tout moment au **02.98.01.85.20** (standard automatique « taper 3 »)

### ➤ **Fonctionnement des chambres :**

L'accès à votre chambre par le personnel de la Clinique peut avoir lieu à n'importe quel moment de la journée ou de la nuit dans le respect des règles de la discrétion. L'accès à votre chambre par les visiteurs, les autres patients n'est pas autorisé.

### ➤ **Confidentialité :**

Vous séjournerez dans un établissement de santé privé spécialisé en psychiatrie, [quelques rappels sur la confidentialité](#) peuvent vous permettre de mieux comprendre ou d'accepter les règles au sein de la Clinique.

Pour des raisons personnelles, vous pouvez [demander la non-divulcation de votre présence](#) à toute personne extérieure ou de séjourner de façon anonyme au sein de l'établissement en le précisant dès votre préadmission ou lors de votre admission.

L'ensemble du personnel de l'établissement est soumis aux règles du secret professionnel et de confidentialité. Il sera donc évité de prononcer votre nom de famille en public. Le personnel ne peut pas communiquer de renseignements sur votre présence, sur votre absence ou votre état de santé à vos proches, sauf demande de votre part.

## **La vie en communauté**

### ➤ **Savoir vivre en communauté :**

Chacun doit respecter les règles élémentaires de savoir vivre et de savoir être en collectivité. Les patients et les proches doivent en toutes circonstances garder un comportement correct et respectueux vis-à-vis des autres patients et du personnel.

### ➤ **Tenue soignée :**

Une [tenue correcte est de mise dans l'établissement](#) (vêtements propres, hygiène corporelle correcte, attitude générale...)

### ➤ **Respect du repos de chacun :**

Chacun doit veiller au respect du calme dans l'établissement. Nous demandons de ne pas crier, de ne pas adopter un comportement ou une attitude pouvant perturber le calme de l'établissement. Il convient également d'user modérément des appareils de radio, de télévision ou de téléphonie. Des salons au premier et deuxième étage sont à votre disposition ainsi qu'en salle de bibliothèque au niveau salle à manger au rez-de-chaussée.

### ➤ **Respect des locaux :**

La Clinique met à votre disposition des locaux propres et entretenus qui doivent être respectés par le patient et le personnel. Il vous est demandé de respecter le bon état des lieux et du matériel. La direction se réserve le droit de demander réparation des

dégradations commises. De même, il vous est demandé d'utiliser les poubelles et cendriers disposés à l'entrée de l'établissement et dans le parc.

➤ **Les conduites réprimées par la loi :**

Le patient et les visiteurs sont responsables de leurs actes au sein de la Clinique. La direction informe sans délai le procureur de la République des infractions qui sont portés à sa connaissance dans l'exercice de ses fonctions. D'une manière générale, elle s'assure dans ces circonstances que les indices utiles à la manifestation de la vérité soient préservés.

➤ **Respect de la liberté et du culte :**

Chacun peut se livrer aux activités religieuses de son choix dans le respect de l'ordre public et des bonnes mœurs.

<b>Les règles de sécurité</b>
-------------------------------

➤ **Incendie :**

En cas d'incendie, les conduites à tenir sont affichées dans l'établissement. En toute situation, il est important de conserver son calme et de suivre les indications du personnel formé à ce type d'incidents.

➤ **Tabac et autres substances :**

Il est formellement **interdit de fumer ou de vapoter dans tout l'établissement** (Décret n°2006-1386 du 15 /11/2006). Il est interdit de consommer de l'alcool, des médicaments non prescrits par votre psychiatre, des drogues ou autres produits toxiques (CBD inclus) durant toute la durée du séjour, et d'en introduire dans la Clinique, par quelque moyen que ce soit. Des contrôles pourront être effectués sur prescriptions médicale (éthylotests, tests urinaire).

➤ **Utilisation d'appareils électriques :**

L'utilisation d'appareils électriques, tels que bouilloire, cafetière, fer à repasser, n'est pas autorisée.

➤ **Téléphones portables :**

L'usage des téléphones portables n'est pas autorisé pendant les heures de repas et durant les activités ou les soins.

➤ **Arrivées et retours :**

Pour assurer la sécurité au sein de l'établissement, le personnel soignant est habilité à vous soustraire tout objet ou substance non autorisé. Les objets contondants ou tranchants tels que ciseaux, cutters, couteaux seront gardés au poste de soins et vous seront restitués au moment de la sortie définitive. Il en est de même pour les médicaments. Tout apport en cours de séjour par des visiteurs d'objets et produits pourra être validé par l'équipe soignante.

➤ **Objets de valeurs :**

Il vous est bien recommandé de ne pas apporter d'objets de valeurs.

<b>Les règles d'hygiène</b>
-----------------------------

➤ **Hygiène au sein de votre chambre :**

Nous vous demandons de ne pas apporter et de ne pas stocker d'aliments périssables dans votre chambre.

➤ **Animaux domestiques :**

Les animaux domestiques ne sont pas admis au sein de l'établissement sauf, les chiens guides d'aveugle.

*En cas de contestation du présent règlement, vous pouvez contacter le responsable médical de votre hospitalisation et la Directrice de la Clinique, chargés de veiller à l'application de la réglementation.*

*Une commission de représentants des usagers existe au sein de la Clinique. Elle peut également être saisie.*

**Nous vous remercions de bien vouloir respecter l'ensemble de ces règles de vie en communauté.**

<b>Date :</b>	<b>Signature du patient :</b>
---------------	-------------------------------